

Date : 22/08/01

Les diabétiques sont admis à la SNCB

La SNCB tient à réagir fermement à certaines allégations d'associations médicales relayées récemment par quelques médias selon lesquelles une politique systématique de restriction serait appliquée à la SNCB en matière de recrutement de personnes diabétiques.

Les seuls emplois qui ne peuvent être dévolus à des personnes atteintes du diabète sont ceux liés à la sécurité (conducteurs de trains et les agents chargés de la surveillance et de la sécurité du trafic). Cette seule restriction est d'ailleurs généralement bien admise et comprise par les personnes concernées et l'ensemble du corps médical, tant on mesure bien la gravité potentielle d'une défaillance pour cause d'hypoglycémie d'un agent diabétique qui exercerait ces fonctions sécuritaires.

Pour toutes les autres fonctions, les personnes diabétiques peuvent prétendre à un emploi à la SNCB.